

Mairie de PROPIAC
République Française

Date de Convocation : 20/03/2025	Membres : En Exercice : 10 Pour : 7 contre : 0	Présents : 7 abstention : 0	Votants : 7
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 1^{er} avril 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Sébastien GIRARD, Franck PEUVRIER

Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents : Marie-José BRUSSET, Driss EL JABBAHI, , Éric CLOT

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2025-15 du 1 ^{er} avril 2025
Vote des taux 2025

Monsieur le Maire présente le nouvel état 1259 relatif aux taux FDL 2025.

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
(État n° 1259),

Le Maire propose aux conseillers les nouvelles bases prévisionnelles d'imposition **pour 2025**

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	209 100	26.79	56 018
Taxe foncière (non bâti)	6 600	52.08	3 437
Taxe habitation (TH)	129 500	13.86	17 949
CFE	12 700	19.20	2 438
Total du produit			79 842

Fait à PROPIAC, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,
Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 026-212602569-20250401-DELIB202515-DE